

LAURETTE BERTHE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de REIMS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

ASSOCIATION FURIES
Cité Tirllet – Bâtiment 3
B.P. 101
51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Membre d'une association agréée - le règlement des honoraires par chèque est accepté
126 avenue du Général de Gaulle - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SIRET : 403 254 006 00014 APE : 6920Z

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

Aux membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente un rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention soumise au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 18 mai 2019



Laurette BERTHE
Commissaire aux comptes

LAURETTE BERTHE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de REIMS

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ASSOCIATION FURIES
Cité Tirlet – Bâtiment 3
B.P. 101
51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

❖ Exercice clos le 31 Décembre 2018 ❖

Rapport du Commissaire aux Comptes

Aux membres,

I – Opinion :

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes de l'Association Furies relatif à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus décrites dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport et notamment qu'il n'a pas été fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Justification des appréciations – Points Clé de l'audit :

En applications des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur les cycles produits et immobilisations ;

Risque identifié :

Compte tenu de l'importance du cycle produits, il est nécessaire d'avoir une bonne procédure pour assurer une bonne césure des exercices et leur exhaustivité.

Pour le cycle immobilisations, d'importants investissements ont été faits au moyen de subventions, il convient donc d'analyser le traitement comptable et fiscal qui a été pratiqué.

Réponse :

J'ai de ce fait porté mes contrôles sur la bonne séparation des exercices concernant les subventions allouées et leur exhaustivité et la bonne application des règles comptables et fiscales concernant les immobilisations et subventions liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulte d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent des fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 18 mai 2019



Laurette BERTHE
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>	6 434	5 388	1 046	1 590
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immob. incorporelles / Avances et acompt</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				-327
<i>Constructions</i>				6 514
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	20 073	17 590	2 483	113 437
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	27 495	24 287	3 208	37 120
<i>Immob. en cours / Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>TIAP & autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	2 029		2 029	2 029
ACTIF IMMOBILISE	56 031	47 265	8 766	160 363
Stocks				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	24 506		24 506	6 814
<i>Autres créances</i>	100 643		100 643	97 290
<i>Divers</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	56 331		56 331	109 935
<i>Charges constatées d'avance</i>	491		491	1 591
ACTIF CIRCULANT	181 971		181 971	215 630
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion - Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	238 002	47 265	190 737	375 992



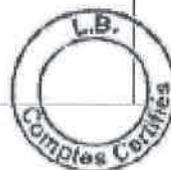
Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves indisponibles</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	3 000	3 000
<i>Report à nouveau</i>	89 461	89 918
EXCEDENT OU DEFICIT	292	-457
<i>Subventions affectées sur biens renouvelables</i>		
FONDS PROPRES	92 753	92 461
<i> Apports</i>		
<i> Legs et donations</i>		
<i> Résultat sous contrôle</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<i>Subventions d'investissement</i>		126 275
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Droit des propriétaires</i>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		126 275
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	92 753	218 736
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>		2 000
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>		
FONDS DEDIES		2 000
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i> Emprunts</i>	24 000	30 000
<i> Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	24 000	30 000
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	55 304	76 269
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	12 948	37 186
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	462	6 000
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	5 270	5 801
DETTES	97 984	155 256
<i>Ecarts de conversion – Passif</i>		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	190 737	375 992



Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<i>Ventes de marchandises</i>	32 886	20 278	12 608	62,18
<i>Production vendue</i>	142 148	96 299	45 849	47,61
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>	597 332	911 605	-314 273	-34,47
<i>Reprises et Transferts de charge</i>	9 334	11 795	-2 461	-20,87
<i>Cotisations</i>				
<i>Autres produits</i>	530		530	
Produits d'exploitation	782 229	1 039 976	-257 747	-24,78
<i>Achats de marchandises</i>	19 674	18 087	1 586	8,77
<i>Variation de stock de marchandises</i>	4 190		4 190	
<i>Achats de matières premières</i>	16 811	27 047	-10 236	-37,84
<i>Variation de stock de matières premières</i>				
<i>Autres achats non stockés et charges externes</i>	494 101	661 834	-167 734	-25,34
<i>Impôts et taxes</i>	5 568	6 892	-1 324	-19,20
<i>Salaires et Traitements</i>	154 789	234 373	-79 584	-33,96
<i>Charges sociales</i>	63 943	91 094	-27 151	-29,81
<i>Amortissements et provisions</i>	12 053	11 637	416	3,58
<i>Autres charges</i>	15 437	19 697	-4 260	-21,63
Charges d'exploitation	786 566	1 070 662	-284 096	-26,53
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 336	-30 685	26 349	-85,87
<i>Opérations faites en commun</i>				
<i>Produits financiers</i>	49	173	-124	-71,45
<i>Charges financières</i>				
Résultat financier	49	173	-124	-71,45
RESULTAT COURANT	-4 287	-30 513	26 226	-85,95
<i>Produits exceptionnels</i>	148 216	4 423	143 793	NS
<i>Charges exceptionnelles</i>	145 637	6 967	138 670	NS
Résultat exceptionnel	2 579	-2 544	5 123	-201,37
<i>Participation des salariés</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Report des ressources non utilisées</i>	2 000	34 600	-32 600	-94,22
<i>Engagements à réaliser</i>		2 000	-2 000	-100,00
EXCEDENT OU DEFICIT	292	-457	749	-163,91
<i>Contribution volontaires en nature</i>				
<i>Bénévolat</i>	95 385		95 385	
<i>Prestations en nature</i>				
<i>Dons en nature</i>				
Total des produits	95 385		95 385	
<i>Secours en nature</i>				
<i>Mise à disposition gratuite</i>	95 385		95 385	
<i>Personnel bénévole</i>				
Total des charges	95 385		95 385	



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FURIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 190 737 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 292 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 7 742 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'association FURIES a apporté pour 141 460 € de matériel à l'association LE PALC



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
<i>Immobilisations incorporelles</i>	6 434			6 434
<i>Immobilisations corporelles</i>	206 165	1 961	160 559	47 568
<i>Immobilisations financières</i>	2 029			2 029
Total	214 628	1 961	160 559	56 031
Amortissements & provisions :				
<i>Immobilisations incorporelles</i>	4 844	544		5 388
<i>Immobilisations corporelles</i>	49 421	11 509	18 729	41 877
Total	54 265	12 053	18 729	47 265
ACTIF NET				8 766

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>		1 961		1 961
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice		1 961		1 961
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>		160 559		160 559
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice		160 559		160 559



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	2 029		2 029
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	24 506	24 506	
<i>Autres</i>	100 643	100 643	
<i>Charges constatées d'avance</i>	491	491	
Total	127 669	125 640	2 029
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>Produits à recevoir</i>	4 704
Total	4 704



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
<i>Patrimoine intégré</i>				
<i>Fonds statutaires</i>				
<i>Apports sans droit de reprise</i>				
<i>Legs et donations</i>				
<i>Subventions affectées</i>				
<i>Autres fonds</i>				
Total fonds sans droit reprise				
<i>Apports avec droit de reprise</i>				
<i>Legs et donations assortis d'une condition</i>				
<i>Subventions affectées</i>				
Total fonds avec droit reprise				
<i>Ecart de réévaluation</i>				
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>				
<i>Réserves réglementées</i>				
<i>Autres réserves</i>	3 000			3 000
<i>Report à Nouveau</i>	89 918		457	89 461
<i>Résultat de l'exercice</i>	-457	749		292
<i>Résultats sous contrôle des tiers financeurs</i>				
<i>Subventions d'investissement</i>	126 275		126 275	
<i>Provisions réglementées</i>				
<i>Droits des propriétaires (Commodat)</i>				
<i>Autres fonds associatifs</i>				
Total fonds associatifs	218 736	749	126 732	92 753



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	24 000	6 000	18 000	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	55 304	55 304		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	12 948	12 948		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	462	462		
<i>Produits constatés d'avance</i>	5 270	5 270		
Total	97 984	79 984	18 000	
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	6 000			
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	22 054
<i>Dettes provisionnées pour congés à</i>	3 209
<i>Charges sociales sur CP</i>	1 651
Total	26 913



Comptes de régularisation

Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	491		
Total	491		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	5 270		
Total	5 270		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
<i>Fonds dédiés</i>	2 000	2 000	2 000		
Total	2 000	2 000	2 000		

Charges et Produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Analyse du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
<i>Pénalités, amendes fiscales et pénales</i>	107	
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	3 693	
<i>Valeurs comptables des éléments d'actif cédés</i>	141 830	
<i>Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		115
<i>Produits des cessions d'éléments d'actif</i>		141 460
<i>Subventions d'investissement virées au résultat</i>		6 642
TOTAL	145 630	148 216



Autres informations

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ressources		
<i>Bénévolat</i>	95 385	
<i>Prestations en nature</i>	93 385	93 385
Total	188 770	93 385
Emplois		
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>	50 510	
<i>Prestations</i>	93 385	93 385
Total	143 895	93 385

**Informations sur les dirigeants****Rémunérations allouées aux dirigeants**

Article 20 de la loi du 23 mai 2006

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et percevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale d'un montant supérieur à 50.000 euros.